

PROJET SUR LES PRINCIPES ETHIQUES ET LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

AGE- La Plate-forme Européenne des Personnes Âgées

Qui sommes-nous :

AGE réunit des organisations de seniors, et d'autres organisations de la société civile travaillant avec et pour les personnes âgées ou retraitées, pour renforcer et crédibiliser les opinions, les besoins et les intérêts des personnes âgées et retraitées.

AGE croit que les personnes âgées ou retraitées doivent être capables de parler en leur propre nom. A cette fin, AGE donne une importance cruciale à la participation et au pouvoir de décision des personnes âgées et retraitées dans toutes ses activités.

Quelle est notre mission:

AGE, la Plate-forme Européenne des Personnes Âgées, a pour but de faire entendre et de défendre les intérêts des personnes âgées et retraitées dans l'Union Européenne, et d'attirer l'attention sur les questions qui les concernent directement. AGE est impliqué dans une série d'activités politique et d'information qui visent à mettre les questions relatives aux personnes âgées à l'ordre du jour de l'UE, et à soutenir la mise en réseau des organisations de personnes âgées.

Une des principales activités de AGE est d'*influencer* et de développer des politiques, afin que les politiques et programmes de l'Union Européenne reflètent de manière adéquate les intérêts des personnes âgées. A cette fin, AGE formule des prises de position sur les initiatives de l'UE, mettant en avant ses recommandations politiques. Celles-ci sont développées et acceptées par l'ensemble des membres de AGE. Le rôle de AGE est de suivre le processus décisionnel européen et d'aider les organisations de personnes âgées ou retraitées impliquées au niveau national à se mettre en réseau.

AGE croit qu'il est nécessaire de faire mieux reconnaître et comprendre au niveau européen l'impact des politiques européennes sur les personnes âgées et retraitées, et que les personnes âgées ou retraitées devraient avoir plus d'opportunités de promouvoir leurs droits et leurs intérêts. AGE travaille pour la mise en place d'un dialogue civil plus efficace au niveau européen, et pour que ce dialogue civil reconnaisse et prenne en compte des personnes âgées et retraitées.

Principes de financement

AGE est une association internationale à but non lucratif établie sous la loi belge et financée par les cotisations de ses membres et les subventions de la Commission Européenne.

Cependant, comme toutes les autres ONGs européennes représentant des groupes de citoyens, AGE doit faire face au besoin de diversifier ses revenus pour pouvoir mettre en œuvre son ambitieux programme de travail, et de garantir la viabilité à long-terme des activités de l'organisation.

AGE reconnaît la grande diversité de ses membres par rapport aux sponsors d'entreprises et, tout en respectant les différentes approches adoptées par ses membres, AGE adopte les principes éthiques suivants qui seront appliqués à toutes ses activités de recherche de financement :

Pour protéger l'indépendance et l'image de AGE en tant que la voix des personnes âgées en Europe, le programme de travail général de AGE devra être exclusivement financé par les cotisations des membres, les souscriptions, les donations de membres et les subvention accordées par des autorités publiques (Européenne, nationales ou locales), ou des sources similaires.

Cependant, pour des activités spécifiques (comme des séminaires, des groupes de réflexion sur des sujets spécifiques; des projets de terrain concrets, etc...), un financement d'entreprises pourra être accepté si :

- il ne menace pas l'indépendance ou l'image de AGE en tant que la voix indépendante des personnes âgées
- il ne met pas en danger les ressources régulières de AGE, présentes ou futures (subventions européennes, cotisations des membres)
- il se conforme à la législation belge
- il existe un accord signé qui établit clairement les droits et obligations des sponsors et de AGE et la façon dont les fonds seront utilisés et dont la publicité sera faite
- il ne crée pas le monopole d'une entreprise (les sources devraient être diversifiées)

Après avoir reçu l'information complète sur la proposition, le Comité Exécutif de AGE devra décider de la recommandation à faire au Conseil qui votera sur la décision finale conformément aux Statuts et règlement interne.